

MOTION AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY
POUR « UNE SENSIBILISATION CIVIQUE » DES JEUNES DE NOTRE COMMUNE

Monsieur le Président,

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

En date du 24 juin 1998, Madame la Conseillère Anne Bornand déposait une interpellation auprès de notre Conseil demandant la création d'un groupe de travail traitant des possibilités d'enseigner de façon obligatoire, l'instruction civique dans le cadre scolaire. En effet, elle déplorait que cette matière ne soit plus d'actualité durant la scolarité obligatoire. Le jour de ses dix-huit ans, le jeune citoyen pullièran reçoit une lettre des autorités ainsi que la brochure « brève initiation à la vie civique ».

Actuellement, les jeunes sont sensibilisés aux dangers liés à la circulation ; les enfants informés sur les sujets qui touchent à la sexualité, à la maltraitance ; les enfants et adolescents sont également instruits à la vie spirituelle dans le cadre des institutions religieuses.

Cette réflexion nous a amené à constater qu'il manque « une sensibilisation civique », offerte aux jeunes gens de Pully. Celle-ci permettrait d'apporter autant de réponses que d'explications sur le fonctionnement de leur commune.

En effet, et paradoxalement, à l'âge de 18 ans, ils obtiennent le droit de vote et d'éligibilité, quand bien même que pour la plupart ne connaissent pas le fonctionnement de nos institutions. Nous pouvons aussi constater une nette différence entre citoyen suisse et citoyen naturalisé.

Face à cette situation, nous souhaitons proposer ce soir à notre Conseil, que Pully s'engage à mettre sur pied « une sensibilisation civique » des jeunes gens de notre commune, dans un cadre extra-scolaire.

En exemple, une commission permanente de notre conseil (un membre par parti) pourrait être créée pour dispenser cette sensibilisation et traiter les points suivants :

- Rôles respectifs de la Confédération, du Canton et de la Commune
- Droits et devoirs des citoyens au sein de la collectivité
- Votations, élections
- Les Autorités Communales
- L'initiative, le référendum, le droit de pétition
- Les finances communales, les impôts
- Présentation du site internet de la Commune

Nous tenons à préciser clairement que cette démarche n'a pas pour but de créer un vivier de recrutement pour les partis politiques mais bien d'encourager les jeunes à s'intéresser à la pratique civique. Notre commune, dans cette démarche, pourrait être « pilote » en la matière.

Enfin, nous souhaitons que notre Conseil renvoie cette motion à une commission pour étudier l'opportunité de sa prise en considération.

V. Annen

V. Zwahlen

Pully, le 28 octobre 2002